



**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**  
**SOCIETE ANONYME**  
**SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS**

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**  
**AU 30 JUIN 2014**

( Unité=En DT)

LIBELLES	DEUXIEME TRIMESTRE 2014	DEUXIEME TRIMESTRE 2013	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2014 AU 30/06/2014	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2013 AU 30/06/2013	31/12/2013
<b>1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>172 661 519,114</b>	<b>149 266 537,203</b>	<b>328 411 999,571</b>	<b>281 274 817,281</b>	<b>592 955 214,774</b>
* Intérêts	109 317 960,457	97 127 854,527	215 458 242,661	184 437 993,602	390 867 561,783
* Commissions en produits	27 028 332,176	22 587 062,322	50 672 562,921	42 761 653,827	94 796 221,589
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	36 315 226,480	29 551 620,354	62 281 193,988	54 075 169,852	107 291 431,402
<b>2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>48 081 079,767</b>	<b>36 035 945,498</b>	<b>95 406 009,413</b>	<b>69 654 990,435</b>	<b>152 477 768,578</b>
* Intérêts encourus	46 845 220,747	35 005 497,403	93 156 574,767	67 810 910,254	148 194 732,369
* Commissions encourues	1 235 859,020	1 030 448,095	2 249 434,646	1 844 080,181	4 283 036,209
* Autres charges					
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>124 580 439,348</b>	<b>113 230 591,704</b>	<b>233 005 990,158</b>	<b>211 619 826,846</b>	<b>440 477 446,196</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>1 774 004,925</b>	<b>1 334 258,040</b>	<b>3 298 843,812</b>	<b>2 518 052,840</b>	<b>5 603 065,242</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>61 924 897,678</b>	<b>56 973 124,373</b>	<b>119 116 061,780</b>	<b>111 444 300,492</b>	<b>232 704 474,552</b>
* Frais de personnel	41 249 171,050	38 147 373,088	79 928 373,723	75 911 368,526	155 994 023,728
* charges générales d'exploitation	13 624 351,040	12 953 830,750	25 699 351,414	23 951 863,727	50 488 405,449
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 212 687 933,567</b>	<b>833 305 686,107</b>	<b>1 077 998 572,822</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	878 033 358,834	567 905 205,527	804 404 925,612
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	334 654 574,733	265 400 480,581	273 593 647,210
<b>7- Encours des crédits</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 333 806 648,713</b>	<b>5 803 945 048,949</b>	<b>6 020 541 390,825</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 284 887 993,182</b>	<b>6 767 087 801,334</b>	<b>7 099 580 222,990</b>
* Dépôts à vue	-	-	3 528 616 194,699	3 210 665 315,212	3 492 123 093,974
* Dépôts d'épargne	-	-	1 707 698 210,433	1 646 539 537,911	1 696 548 438,444
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>84 072 766,853</b>	<b>102 579 743,693</b>	<b>90 174 941,676</b>
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	1 344 919,147	10 396 807,833	2 681 948,691
* Ressources spéciales	-	-	82 727 847,706	92 182 935,860	87 492 992,985
<b>10- Capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>567 780 889,455</b>	<b>537 923 625,429</b>	<b>567 602 712,639</b>

## **FAITS SAILLANTS DU PREMIER SEMESTRE 2014**

La BIAT a clôturé le premier semestre de l'année 2014 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 233,0 MD, en accroissement de 10,1% par rapport à fin juin 2013. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

⇒ Une marge en intérêts de 122,3 MD, en augmentation de 4,9% ;

⇒ Une marge sur commissions de 48,4 MD, en augmentation de 18,3% ;

⇒ Des autres revenus de 62,3 MD, en accroissement de 15,2%.

⇒ **Des charges opératoires de 119,1 MD, marquant une évolution modérée de 6,9% ;**

⇒ **Des encours de dépôts de 7.284,9 MD, en accroissement de 7,7% ;**

⇒ **Des encours de crédits bruts de 6.333,8MD, en progression de 9,1%.**

La BIAT a poursuivi durant le premier semestre 2014 sa stratégie d'extension du réseau qui s'est enrichi de deux nouvelles agences : Ksour Essef et Mornag portant ainsi son réseau à 171 points de vente.

## **NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/06/2014**

### **I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.**

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

#### **1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier semestre de l'année 2014.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2014 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-06-2014 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-06-2014 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2014 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-06-2014.

## 2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier semestre 2014. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2014 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

## 3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de juin 2014. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/06/2014.

## 4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier semestre 2014, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2013 que celles relatives à l'année 2014.

Les données relatives à l'année 2013 sont conformes à celles publiées en Aout 2013 dans le cadre des Etats Financiers Intermédiaires du premier semestre 2013.

## **II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

### 1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier semestre 2014 à 328 412 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

### 2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 95 406 mD au titre du premier semestre 2014.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

### 3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

### 4. Les encours des crédits

Ce poste est composé des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

### 5. Les encours des dépôts

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

### 6- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

## 7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2013 et au 30/06/2014 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2013 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 23/05/2014.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier semestre 2013 et du premier semestre 2014 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.